

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "C USD"

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013175395)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro » ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie ») soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Les valeurs liquidatives sont soumises au risque de variation entre la devise de référence de la part et la devise de la stratégie.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,85% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation annualisée des frais qui seront prélevés au cours du premier exercice comptable. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprends pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- La part n'est pas encore activée.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC1, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "C - GBP H"

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013140555)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro » ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie » soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,85% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation annualisée des frais qui seront prélevés au cours du premier exercice comptable. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprends pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- La part n'est pas encore activée.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC1, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "C EUR"

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013140548)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro » ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie ») soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,55% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation annualisée des frais qui seront prélevés au cours du premier exercice comptable. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprends pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- La part a été lancée en date du 12 septembre 2017.
- Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I - EUR"

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013140563)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro » ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie » soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,80% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

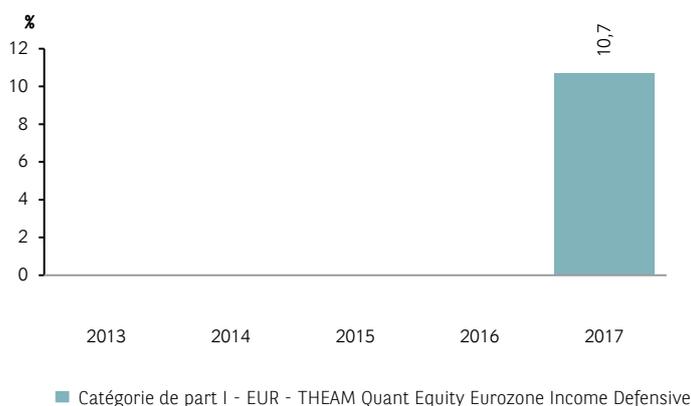
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 31 mai 2016 ;
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I - USD H"

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013254398)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro » ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie » soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,80% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- La part a été lancée en date du 18 mai 2017.
- Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC1, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I – EUR DIS"

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013291812)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro ») ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie ») soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation et/ou distribution

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,80% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation annualisée des frais qui seront prélevés au cours du premier exercice comptable. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprends pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- La part a été lancée en date du 3 novembre 2017.
- Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "J EUR - DIS"

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013217767)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro » ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie » soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation et/ou distribution

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,53% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

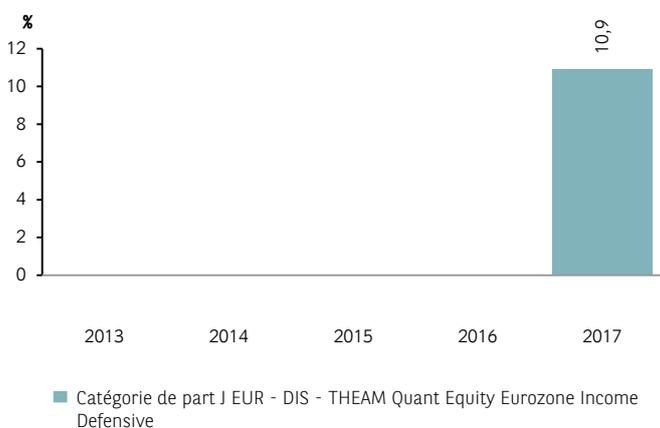
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 15 novembre 2016 ;
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC1, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "J EUR"

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013140571)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro » ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie » soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,53% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

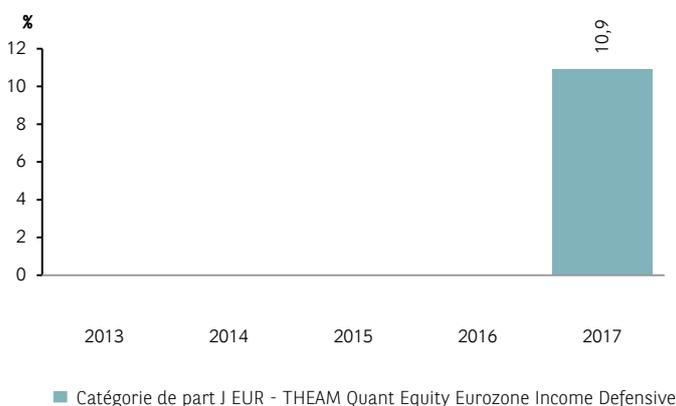
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 15 septembre 2016 ;
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "J-GBP-H-DIS"

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013272523)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro » ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie » soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités** : le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée** : 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables** : capitalisation et/ou distribution

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat** : quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat** : Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie**: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme**: Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,53% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation annualisée des frais qui seront prélevés au cours du premier exercice comptable. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprends pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- La part a été lancée en date du 7 août 2017.
- Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "M - EUR"

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013175403)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro » ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie » soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible / Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,65% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation annualisée des frais qui seront prélevés au cours du premier exercice comptable. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprends pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- La part n'est pas encore activée.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers..

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Privilège Distribution" THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013291838)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro » ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie » soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,15% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation annualisée des frais qui seront prélevés au cours du premier exercice comptable. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprends pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- La part n'est pas encore activée.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC1, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "Privilege"

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (FR0013291820)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

i. une exposition à un panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro » ou actives sur ces marchés.

ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce fonds, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du fonds mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce fonds présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le Fonds investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le Fonds répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

Caractéristiques essentielles :

Cette stratégie est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées. Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du fonds. Le fonds ne captera notamment pas l'intégralité de l'évolution du panier d'actions sélectionné dans le cas de marchés fortement haussiers.

En vue de réaliser son objectif d'investissement, le FCP met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (**la Stratégie**) combinant deux approches :

(a) une exposition acheteuse à un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la Zone Euro à dividende élevé via l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total Return (« l'Indice de la Stratégie » soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un instrument financier à terme (« swap de performance »). L'Indice de la Stratégie repose sur un processus de sélection d'actions fondé sur l'analyse de la capacité des sociétés à verser un dividende jugé élevé régulier et durable, selon un modèle quantitatif;

(b) une stratégie d'options systématique complémentaire sur l'indice Euro Stoxx 50, dont l'objectif est de réduire la volatilité du FCP par rapport à un investissement direct dans l'Indice de la Stratégie par le biais de positions vendeuses sur des options d'achat sur l'indice Euro Stoxx 50 visant à générer des revenus supplémentaires et de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50.

L'Indice de Stratégie est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de la Zone Euro. L'Indice de Stratégie est basé sur un algorithme quantitatif développé par BNP Paribas et est rebalancé chaque mois par le biais d'un algorithme spécifique. Le rebalancement de l'Indice de Stratégie est mensuel et n'implique aucun coût pour l'Indice de Stratégie.

La composition complète de l'Indice de Stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement sur le site : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/nr/HDEZTR.pdf>

- Le FCP est éligible au PEA et est investi par conséquent à hauteur de 75% minimum en actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (principalement swaps et opérations de pensions livrées)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré des Bourses de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h le jour de la valeur liquidative par le dépositaire BNP Paribas Securities Services, 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin. Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible → Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'investissement dans une stratégie actions dont l'objectif est de réduire le risque et la volatilité inhérents à cette classe d'actifs justifie la catégorie de risques.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financier à terme :** Nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré pour permettre de répliquer la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements ou même à une résiliation de l'instrument, qui pourrait influencer sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,15% ^(*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation annualisée des frais qui seront prélevés au cours du premier exercice comptable. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprends pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- La part n'est pas encore activée.
- Le FCP a été créé le 31 mai 2016 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DIC1, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du FCP est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FCP, vous pouvez vous référer au prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le FCP a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

PROSPECTUS DU FCP

THEAM Quant Equity Eurozone Income
Defensive

DATE D'AGREMENT : 29/04/2016

DATE D'EDITION : 01/11/2017

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. CARACTERISTIQUES GENERALES	3
- FORME DE L'OPCVM	3
II – ACTEURS	4
III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION	6
III.1 - CARACTERISTIQUES GENERALES	6
III.2 - DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	8
IV. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL	20
IV.1 - MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT DES PARTS	20
IV.2 - MODALITES D'INFORMATION DES PORTEURS	20
V. REGLES D'INVESTISSEMENT	21
VI. RISQUE GLOBAL	21
VII. REGLES D'EVALUATION ET METHODE DE COMPTABILISATION DES ACTIFS	22
VII.1 - REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS	22
VII.2 - METHODE DE COMPTABILISATION	23
VIII. REMUNERATION	23
REGLEMENT DU FCP COMMUN DE PLACEMENT	24

OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

- FORME DE L'OPCVM

DENOMINATION

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive (le « FCP »)

FORME JURIDIQUE ET ETAT MEMBRE DANS LEQUEL L'OPCVM A ETE CONSTITUE

Fonds commun de placement (FCP) de droit français.

DATE DE CREATION ET DUREE D'EXISTENCE PREVUE

FCP créé le 31/05/2016 pour une durée de 99 ans.

Le FCP a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 29/04/2016

SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes dis tribuables	Devis e de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement des parts	Montant minimum des souscriptions
Part C	FR0013140548	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	millième	Néant
Part C - USD	FR0013175395	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	millième	Néant
Part C-GBP-H	FR0013140555	Capitalisation	GBP	Tous souscripteurs	millième	Néant
Part Privilege	FR0013291820	Capitalisation	Euro	Distributeurs**, Gestion sous mandat, Tous souscripteurs	millième	1 000 000 euros Distributeurs** ou Gestion sous mandat : Néant
Part Privilege-DIS	FR0013291838	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	Distributeurs**, Gestion sous mandat, Tous souscripteurs	millième	1 000 000 euros Distributeurs** ou Gestion sous mandat : Néant
Part I	FR0013140563	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	100 000 euros*
Part I-DIS	FR0013291812	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	100 000 euros*
Part I-USD-H	FR0013254398	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	100 000 euros*
Part J	FR0013140571	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	10 Millions d'Euros*
Part J-DIS	FR0013217767	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	10 Millions d'Euros*
Part J-GBP-H-DIS	FR0013272523	Capitalisation et/ou Distribution	GBP	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	10 Millions d'Euros*

Part M	FR0013175403	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	50 Millions d'Euros*
--------	--------------	----------------	------	--	----------	----------------------

* à l'exception de la Société de Gestion, de l'apporteur de liquidité et de BNPP Participations et en ce qui concerne les parts M, J et I, les conditions de montant de souscription minimale s'apprécient au regard du montant global souscrit, indépendamment de la devise

** Distributeurs de pays membres de l'Espace économique européen qui fournissent un service de conseil indépendant tel que défini par la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 Mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE

LIEU OU L'ON PEUT SE PROCURER LE DERNIER RAPPORT ANNUEL ET LE DERNIER ETAT PERIODIQUE

Les derniers documents annuel et périodique sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Service Client THEAM Quant

14 rue Bergère - 75009 PARIS

Adresse postale : TSA 47000 - 75318 PARIS Cedex 09- France

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion en adressant une demande auprès de :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Service Client THEAM Quant

14 rue Bergère - 75009 PARIS

Adresse postale : TSA 47000 - 75318 PARIS Cedex 09- France

II – ACTEURS

SOCIETE DE GESTION :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (LA « SOCIETE DE GESTION »)

Société par actions simplifiée

Siège social : 1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS

Adresse postale : 14, rue Bergère - 75009 PARIS

Activité : Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 1996 sous le n° GP 96002

DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Société en commandite par actions

Siège social : 3, rue d'Antin – 75002 Paris

Adresse postale : Grands Moulins de Pantin

9, rue du Débarcadère 93500 Pantin

Etablissement de crédit agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Les fonctions du dépositaire recouvrent la conservation des actifs, le contrôle de la régularité des décisions de la Société de Gestion et le suivi des flux de liquidités des OPC. Dans l'exercice de sa mission et dans le cas où BNP Paribas Securities Services entretient des relations commerciales avec la Société de Gestion (fourniture du service d'administration de FCP incluant par exemple le calcul des valeurs liquidatives) des conflits d'intérêts potentiels peuvent exister.

Le dépositaire délègue la conservation des actifs devant être conservés à l'étranger à des sous-conservateurs locaux dans les Etats où il n'a pas de présence locale. La rémunération des sous-conservateurs est prise sur la commission versée au dépositaire et aucun frais supplémentaires n'est supporté par le porteur au titre de cette fonction. Le processus de désignation et de supervision des

sous-conservateurs suit les plus hauts standards de qualité, incluant la gestion des conflits d'intérêt potentiels qui pourraient survenir à l'occasion de ces délégations. La liste des sous-conservateurs est disponible à l'adresse suivante : <http://securities.bnpparibas.com/solutions/asset-fund-services/depository-bank-and-trustee-serv.html>

Les informations à jour relatives aux points précédents seront adressées à l'investisseur sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion.

**CENTRALISATEUR DES ORDRES
DE SOUSCRIPTION OU DE RACHAT
PAR DELEGATION :**

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**TENEUR DE COMPTE EMETTEUR
PAR DELEGATION :**

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

COMMISSAIRE AUX COMPTES :

PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT
63 rue de Villiers, 92208, NEUILLY SUR SEINE
Représenté par M. Benjamin Moise

COMMERCIALISATEURS :

**BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France,
GROUPE BNP PARIBAS ET AUTRES**

DELEGATAIRE DE LA GESTION COMPTABLE :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Société en Commandite par Actions
Siège social : 3, rue d'Antin – 75002 Paris
Adresse des bureaux : Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

La gestion comptable du FCP est déléguée à une société du groupe BNP PARIBAS. BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Société en commandite par actions au capital de 177.453.913 euros.

La gestion comptable comprend essentiellement la comptabilisation des différentes opérations effectuées sur les actifs du FCP suivant les normes légalement requises en matière comptable, l'enregistrement des souscriptions et des rachats de parts du FCP et le calcul de la valeur liquidative conformément aux règles définies dans les règlements des OPCVM.

RESTRICTION DE VENTE

La Société de Gestion n'est pas enregistrée en qualité d'investment adviser aux Etats-Unis.

Le FCP n'est pas enregistré en tant que véhicule d'investissement aux Etats-Unis et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrées au sens du Securities Act de 1933 et, ainsi, elles ne peuvent pas être proposées ou vendues à des Restricted Persons, telles que définies ci-après.

Les Restricted Persons correspondent à (i) toute personne ou entité située sur le territoire des Etats-Unis (y compris les résidents américains), (ii) toute société ou toute autre entité relevant de la législation des Etats-Unis ou de l'un de ses Etats, (iii) tout personnel militaire des Etats-Unis ou tout personnel lié à un département ou une agence du gouvernement américain situé en dehors du territoire des Etats-Unis, ou (iv) toute autre personne qui serait considérée comme une U.S. Person au sens de la Regulation S issue du Securities Act de 1933, tel que modifié.

Par ailleurs, les parts du FCP ne peuvent pas être proposées ou vendues à des régimes d'avantages sociaux des employés ou à des entités dont les actifs constituent des actifs de régimes d'avantages sociaux des employés qu'ils soient ou non soumis aux dispositions du United States Employee Retirement Income Securities Act de 1974, tel qu'amendé.

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

III.1 - CARACTERISTIQUES GENERALES

CARACTERISTIQUES DES PARTS

CODES ISIN :

Part C : FR0013140548
 Part C-USD : FR0013175395
 Part C-GBP-H : FR0013140555
 Part Privilege: FR0013291820
 Part Privilege-DIS : FR0013291838
 Part I : FR0013140563
 Part I-DIS : FR0013291812
 Part I-USD-H : FR0013254398
 Part J : FR0013140571
 Part J-DIS : FR0013217767
 Part J-GBP-H-DIS : FR0013272523
 Part M : FR0013175403

NATURE DU DROIT ATTACHE AUX PARTS :

Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du FCP proportionnel au nombre de parts possédées.

INSCRIPTION A UN REGISTRE OU PRECISION DES MODALITES DE TENUE DU PASSIF :

Les parts sont inscrites sur le compte de chaque souscripteur par le teneur de compte conservateur. L'ensemble des parts ainsi créées fait l'objet d'une inscription en compte chez le dépositaire central Euroclear.

DROIT DE VOTE :

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts du FCP, les décisions étant prises par la Société de Gestion.

FORME DES PARTS :

Les parts sont émises au porteur

DECIMALISATION :

Chaque part est divisée en millièmes.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Dernier jour de bourse du mois de décembre.
 Premier exercice : dernier jour de bourse du mois de décembre 2016.

INDICATIONS SUR LE REGIME FISCAL

DOMINANTE FISCALE

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et peut servir de support aux contrats d'assurance vie.

Le FCP n'est pas assujéti à l'Impôt sur les Sociétés. Cependant, les plus-values sont imposables entre les mains de ses porteurs.

REGIME FISCAL APPLICABLE AUX PORTEURS (RESIDENTS FRANÇAIS)

En l'état de la législation en vigueur lors du lancement du FCP, le régime fiscal suivant est applicable :

Le FCP, copropriété d'instruments financiers dépourvue de personnalité morale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés pour les produits qu'il encaisse. Ces produits sont imposés entre les mains des porteurs lorsqu'ils sont distribués.

Selon le régime fiscal du porteur de parts, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous conseillons aux investisseurs de se renseigner à ce sujet auprès de leur conseiller fiscal.

PERSONNES PHYSIQUES RESIDENTES EN FRANCE

Le régime fiscal applicable aux produits distribués par le FCP est fonction de la nature de chaque revenu distribué : l'objet est donc de replacer chacun des porteurs de part dans la situation qui eût été la sienne s'il avait été directement détenteur des titres inscrits à l'actif du FCP.

Les revenus conservent donc la nature qui leur est propre : dividendes, revenus d'obligations, intérêts de créances ou de dépôts, options négociables.

Les gains réalisés à l'occasion de la vente ou du rachat des parts de FCP sont soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières.

PERSONNES MORALES RESIDENTES EN FRANCE

Les parts de FCP détenues par des entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés entrent quelles que soient la nature de leurs actifs et la politique suivie en matière de distribution dans le champ d'application de l'article 209-0 A du Code général des impôts qui impose l'évaluation des parts ou actions d'OPCVM à la clôture de chaque exercice et la prise en compte, dans le résultat de cet exercice, des écarts en résultant.

Les revenus distribués sont soumis à l'impôt sur les sociétés français dans les conditions de droit commun.

Les résultats de cession de parts, corrigés des écarts déjà constatés, sont soumis à l'impôt sur les sociétés français aux taux et conditions de droit commun.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux titres du FCP essentiellement investis en actions remplissant certaines conditions, qui relèvent des règles prévues à l'article 38-5 du Code général des impôts.

INDICATIONS RELATIVES AU FOREIGN ACCOUNT TAX COMPLIANCE ACT :

Conformément aux dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que le FCP investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%.

Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le FCP, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

Indications relatives à l'échange automatique d'informations

Pour répondre aux exigences de l'Echange Automatique d'Informations (Automatic Exchange of Information - AEOI), le FCP peut avoir l'obligation de recueillir et de divulguer des informations sur ses porteurs à des tiers, y compris aux autorités fiscales, afin de les transmettre aux juridictions concernées. Ces informations peuvent inclure (mais ne sont pas limitées à) l'identité des porteurs et de leurs bénéficiaires directs ou indirects, des bénéficiaires finaux et des personnes les contrôlant. Le

porteur sera tenu de se conformer à toute demande du FCP de fournir ces informations afin de permettre au FCP de se conformer à ses obligations de déclarations.
Pour toute information relative à sa situation particulière, le porteur est invité à consulter un conseiller fiscal indépendant.

AVERTISSEMENT

L'attention des porteurs est toutefois attirée sur le fait que les informations qui précèdent ne constituent qu'un résumé de la fiscalité applicable et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel. Le cas des porteurs non-résidents français n'est pas visé dans le présent prospectus.

III.2 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

CODES ISIN

Part C : FR0013140548
 Part C-USD : FR0013175395
 Part C-GBP-H: FR0013140555
 Part Privilege: FR0013291820
 Part Privilege-DIS : FR0013291838
 Part I : FR0013140563
 Part I-DIS : FR0013291812
 Part I-USD-H : FR0013254398
 Part J : FR0013140571
 Part J-DIS : FR0013217767
 Part J-GBP-H-DIS : FR0013272523
 Part M : FR0013175403

NIVEAU D'INVESTISSEMENT EN OPCVM ou FIA

Inférieur à 10% de l'actif net

GARANTIE OU PROTECTION

Néant

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts, sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans, via un modèle quantitatif :

- i. une exposition à panier de sociétés non financières et à dividendes élevés, cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro ») ou actives sur ces marchés.
- ii. tout en ciblant une volatilité annuelle inférieure relativement à celle de ce même panier.

En souscrivant à ce FCP, l'investisseur cherche à bénéficier d'une stratégie qui n'a pas vocation à faire totalement disparaître la volatilité du FCP mais à la réduire par rapport à un investissement en actions. En conséquence, ce FCP présente un niveau de volatilité qui est, malgré tout, élevé.

En vue de réaliser cet objectif de gestion, le FCP investit, directement ou de façon synthétique, dans les actions composant l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return et mettra en place une stratégie optionnelle systématique sur l'indice Euro Stoxx 50.

Le FCP répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

INDICATEUR DE REFERENCE

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie poursuivie, le FCP ne peut être comparé à aucun indicateur de référence.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

La stratégie quantitative d'investissement mise en place par le FCP afin de réaliser l'objectif de gestion consiste à combiner une exposition acheteuse à l'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return soit par un investissement en direct dans les titres composant l'indice soit par l'intermédiaire d'un contrat d'échange de flux financiers et des stratégies systématiques sur options visant à améliorer le ratio rendement / risque du FCP par rapport à un investissement simple dans l'indice.

Description de l'indice : BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return

L'indice BNP Paribas High Dividend Yield Eurozone Equity Net Total return (code Bloomberg : BNPIHDEZ Index ; ci-après l'« Indice de Stratégie ») est un indice libellé en EUR, calculé dividendes nets réinvestis.

L'Indice de Stratégie utilise un mécanisme quantitatif d'allocation réajusté périodiquement selon un algorithme prédéterminé, développé par BNP Paribas. C'est un indice diversifié représentant un investissement dynamique dans un panier d'actions de sociétés cotées sur les marchés de la zone de l'Union économique et monétaire européenne (la « Zone Euro ») ou actives sur ces marchés. L'univers d'investissement de l'Indice de Stratégie est constitué des plus grosses capitalisations boursières de la Zone Euro hors actions financières offrant des conditions de liquidité jugées satisfaisantes (environ 250 valeurs).

L'objectif du modèle est de sélectionner dans l'univers d'investissement les valeurs qui versent des dividendes élevés et qui ont la capacité de maintenir ces dividendes à long-terme. Le modèle a ainsi pour but de sélectionner parmi les actions versant les dividendes les plus élevés, uniquement celles présentant un profil économique jugé solvable. Le modèle sélectionne ainsi des actions selon des critères fondamentaux permettant d'évaluer le potentiel de croissance des dividendes, leur stabilité et la solvabilité de l'entreprise. Des indicateurs ont été définis et permettront au modèle d'attribuer une note finale à chaque valeur constituant l'univers d'investissement.

Le panier d'actions composant l'Indice de Stratégie est composé de 12 portefeuilles : tous les mois, le modèle remplace le portefeuille le plus ancien par un nouveau portefeuille composé des valeurs ayant obtenu les notes les plus élevées. Ces nouvelles valeurs seront intégrées de manière équipondérée dans la composition du nouveau portefeuille et les pondérations de l'ancien portefeuille seront également réajustées à cette date afin de préserver l'équipondération des portefeuilles au sein du panier sous-jacent à chaque date de rebalancement.

L'indice de Stratégie n'utilisera pas les ratios dérogatoires prévus à l'article 53 de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009.

L'Indice de Stratégie est calculé, publié et maintenu par Solactive. Il a été créé en le 19 mai 2016. Pour plus d'informations sur l'Indice de Stratégie, l'investisseur est invité à se rendre sur le site internet : <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com>

La méthode de calcul et la composition exhaustive de cet indice est disponible sur cette même page.

Description de la stratégie globale du FCP:

En complément de cette exposition à l'Indice de Stratégie, le FCP s'expose synthétiquement, au travers d'un contrat d'échange de flux financiers à des stratégies optionnelles complémentaires.

Dans ce cadre, la stratégie globale du portefeuille respecte les règles de diversification conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Code monétaire et financier.

Une de ces stratégies optionnelles complémentaires consiste en la mise en place d'une stratégie optionnelle systématique dite de type « Buy Write » et visant à compléter l'exposition à l'Indice de Stratégie par des prises de positions vendeuses sur des options d'achat à court terme sur l'indice Euro Stoxx 50 Price Index. Cette stratégie permet de générer des revenus additionnels tout en cherchant à limiter la volatilité globale du FCP et est particulièrement adaptée aux marchés stables ou avec des tendances peu marquées.

Le niveau de référence (« strike ») des options traitées est dit en-dehors de la monnaie c'est-à-dire d'un niveau supérieur au niveau de l'Indice Euro Stoxx 50 Price Index en date de transaction.

Une stratégie optionnelle de type « protection » est également mise en place et consiste à compléter l'exposition à l'Indice de Stratégie par des prises de positions acheteuses sur des options de vente sur l'indice Euro Stoxx 50 Price Index de manière systématique. Cette stratégie, particulièrement adaptée à des marchés fortement baissiers, permet de contenir les baisses des marchés actions européens et ainsi limitera la volatilité du FCP.

Le niveau de référence (« strike ») des options traitées est dit proche de la monnaie c'est-à-dire d'un niveau proche du niveau de l'Indice Euro Stoxx 50 Price Index en date de transaction.

Ainsi, la stratégie globale du FCP est purement systématique et adossée à deux indices : l'Indice de Stratégie et l'indice Euro Stoxx 50.

Il est à noter que le choix du sous-jacent de ces stratégies optionnelles (l'indice Euro Stoxx 50 Price Index) a été réalisé pour des raisons de liquidité et de corrélation avec l'Indice de Stratégie. La Société de Gestion se réserve le droit, durant la vie du FCP d'élargir l'univers d'investissement au sein de chaque stratégie sous-jacente (ex : emploi de l'Indice de Stratégie comme sous-jacent des options achetées et vendues à la place de l'Euro Stoxx 50.). En revanche, dans ce cas, l'univers d'investissement (actions des pays de la zone Euro) restera lui toujours le même.

Il convient de noter que l'ajout de la stratégie optionnelle peut avoir pour effet de limiter la performance du FCP. Le FCP pourrait ainsi ne pas capter l'intégralité de la performance du panier d'actions sélectionné.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra dans le cas d'une réplique synthétique de l'Indice de Stratégie, investir son actif dans des instruments du marché monétaire et utiliser des techniques employées aux fins d'une gestion efficace de portefeuille (opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres). Le FCP pourra également investir dans des instruments financiers (actions, obligations...) dont il échangera le rendement contre un taux monétaire à travers la conclusion d'instruments financiers à terme.

Le FCP est éligible au PEA.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES)

• Actions :

Le FCP peut être investi dans la limite des ratios réglementaires en titres de capital et titres assimilés (actions, ADR, GDR, certificats et/ou autres, en actions de fonds fermés (closed end funds):

- émis par des sociétés cotées et/ou non cotées (dans la limite de 10% de l'actif net du FCP) sur des marchés réglementés ;
- émis en euro ou en devises ;
- de toutes nationalités ;
- de grande, moyenne ou petite capitalisations ;
- sans contrainte de secteur d'activité.

Les investissements directs en titres mentionnés ci-dessus seront systématiquement couverts grâce à l'emploi de contrats d'échange sur rendement global («total return swap» ou d'autres instruments financiers dérivés qui présentent les mêmes caractéristiques) afin de ne pas exposer le FCP à un

risque action additionnel. Ces investissements sont réalisés dans le cadre de la stratégie d'investissement du FCP.

Le FCP étant éligible au PEA, il devra à tout moment respecter un investissement minimum de 75% en actions émises par des entreprises ayant leur siège dans l'Union Européenne ou en OPCVM éligibles au PEA.

• **Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Le FCP pourra être investi en instruments du marché monétaire (tels que notamment : BTF, BTAN d'une durée résiduelle inférieure à 1 an, ECP, CDN, ...) libellés en euro et/ou dans une des devises des Etats membres de l'OCDE. Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou prise en pension.

FOURCHETTE DE SENSIBILITE AUX TAUX D'INTERET	De 0 à 0,5
DEVICES DE LIBELLE DES TITRES	Toutes devises
NIVEAU DE RISQUE DE CHANGE	Néant*
FOURCHETTES D'EXPOSITIONS CORRESPONDANTES A LA ZONE GEOGRAPHIQUE DES EMETTEURS DES TITRES	Pays de la zone Euro : de 0% à 25% maximum de l'actif net
	Pays hors zone Euro : de 0% à 10% maximum de l'actif net

* Les actifs libellés en devise autres que l'Euro sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devises (« swap de change »).

Les titres de créances et instruments du marché monétaire pourront représenter jusqu'à 10% de l'actif net du FCP. Les investissements hors zone euro pourront représenter jusqu'à 10% de l'actif net du FCP.

Le FCP pourra également être investi en accord avec la limite ci-dessus en obligations de toutes natures : obligations à taux fixe, obligations à taux variable, obligations indexées (inflation, TEC, CMS). Ces instruments sont composés de titres acquis par achat ferme ou pris en pension. et bénéficient lors de leur acquisition d'une notation minimale A-3 (Standard & Poor's) ou P-3 (Moody's) ou à défaut d'une notation « long term investment grade » ou d'une notation interne à la société de gestion qui répond à des critères équivalents

En cas de dégradation de la notation des émetteurs des titres détenus par le portefeuille, la Société de Gestion pourra dans l'intérêt des porteurs procéder à la cession des titres dont les émetteurs auront été dégradés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. Elle s'appuie parallèlement sur une analyse interne du risque de crédit. Ainsi, la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur est évaluée par la société de gestion indépendamment de son appréciation par les agences de notation.

Les investissements directs ou les opérations de prise en pension des titres mentionnés ci-dessus seront systématiquement couverts afin de ne pas exposer le FCP à un risque de taux additionnel.

• **Parts ou actions d'OPC:**

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM, de FIA et de fonds d'investissement.

Les OPCVM, FIA et fonds d'investissement sont :

- des OPCVM de droit français ou étranger;
- des FIA de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union Européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères définis à l'article R 214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés par des sociétés de gestion du Groupe BNP Paribas ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 233-16 du code de commerce.

3. INSTRUMENTS DERIVES

Le FCP peut utiliser des instruments financiers à terme, négociés sur les marchés réglementés, français et étrangers ou de gré à gré.

Les instruments financiers à terme utilisés permettant au FCP de s'exposer à la stratégie d'investissement en vue de réaliser l'objectif de gestion ou de couvrir certains risques seront les suivants:

- ✓ options individuelles de gré à gré à court terme ;
- ✓ options d'achat sur l'Indice de Stratégie ;
- ✓ opérations d'échange de flux financiers pouvant porter sur l'Indice de Stratégie ;
- ✓ Instruments financiers de change à terme permettant au FCP de couvrir le risque de change associé à certaines catégories de part.

S'agissant des contrats d'échange de flux financiers, le FCP pourra conclure des contrats financiers négociés de gré à gré (swap) et notamment des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) échangeant la performance de l'actif du FCP contre un taux fixe ou un taux variable et un ou plusieurs contrats d'échange de flux financiers échangeant le cas échéant un un taux fixe ou un taux variable contre la performance de la stratégie d'investissement.

Les opérations sur ces instruments sont effectuées dans la limite d'environ une fois l'actif du FCP et seront essentiellement des contrats d'échange de flux financiers.

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet d'un Total Return Swap : 220% de l'actif net.

Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet d'un Total Return Swap : 200% de l'actif net.

Ces instruments financiers seront conclus avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de « best execution » et « best selection », parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du Code monétaire et financier, ayant une notation émetteur de bonne qualité. Ces contreparties pourront être des sociétés liées à la Société de Gestion.

4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES

Le FCP ne prévoit pas de recourir à des titres intégrant des dérivés (warrants, Credit Linked Notes, EMTN...). Les bons ou droits éventuels obtenus suite à des opérations affectant les titres en portefeuille sont néanmoins autorisés.

5. DEPOTS

Pour réaliser l'objectif de gestion, le FCP pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net.

6. EMPRUNTS D'ESPECES

Dans le cadre de son fonctionnement normal et dans la limite des 10% de son actif, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRE DE TITRES

Nature des opérations utilisées : Aux fins d'une gestion efficace du FCP, la Société de Gestion se réserve la possibilité d'effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres notamment : des opérations de pensions livrées, des mises en pensions livrées contre espèces, des opérations de prêts/emprunts de titres de créance, de titres de capital et d'instruments du marché monétaire, et ce conformément aux dispositions de l'article R 214-18 du Code monétaire et financier.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : L'ensemble des opérations sont effectuées en vue d'atteindre l'objectif de gestion ou d'optimiser la gestion de la trésorerie et de respecter à tout moment les contraintes portant sur la nature des titres détenus.

Proportion maximale d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations ou contrats: jusqu'à 100% de l'actif.

Proportion attendue d'actifs sous gestion qui feront l'objet de telles opérations ou contrats: néant.

Effet de levier éventuel lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : non

Rémunération : voir rubrique « Frais et Commissions » ci-dessous.

Ces opérations seront toutes réalisées dans des conditions de marché et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis au FCP.

Les garanties reçues dans le cadre de ces opérations seront du même type que celles éligibles à la rubrique « Instruments dérivés » ci-dessous à l'exclusion des parts ou actions d'OPCVM.

Ces opérations seront conclues en conformité avec la politique de « best execution » de la Société de Gestion et seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du Code monétaire et financier, ayant une notation émetteur de bonne qualité. Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS CONSTITUANTS DES GARANTIES FINANCIERES

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ces garanties pourront ainsi être des espèces (non réinvesties), des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE ou par leurs pouvoirs publics locaux ou par des institutions supranationales, des obligations émises par des établissements ou sociétés privés ou publics, des actions, des ADRs, des GDRs, des parts d'OPCVM à liquidité quotidienne cotés sur un marché réglementé. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs (ex : 2% pour une obligation émise par l'Etat Français de maturité comprise entre 1 et 10 ans).

Seules les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM monétaires court terme.

Les garanties financières reçues devront être suffisamment diversifiées. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net. Par dérogation, le FCP pourra recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE conformément à la politique de risques de la Société de Gestion. Ainsi, le FCP pourra être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.

Outre les garanties visées ci-dessus, la Société de Gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

PROFIL DE RISQUE

Votre portefeuille sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. L'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

- Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection de son capital. Le porteur est donc susceptible de perdre l'intégralité de son capital investi.

- Risque de marché actions et risques liés à la volatilité des marchés actions

Le FCP est exposé au marché actions européen au travers de la performance de l'Indice de Stratégie. Le porteur est donc notamment exposé à la baisse de l'Indice de Stratégie c'est-à-dire qu'une baisse des actions composant l'Indice de Stratégie entraînera une baisse de la valeur liquidative du FCP.

De plus, les stratégies complémentaires sont basées sur des achats et ventes d'options sur l'indice Euro Stoxx 50. Les performances de cet indice, ainsi que les variations de sa volatilité peuvent avoir des conséquences négatives sur la valorisation au jour le jour du FCP.

- Risque de modèle

Le modèle déterminant l'allocation de l'Indice de Stratégie repose sur des critères fondamentaux permettant d'évaluer le potentiel de croissance des dividendes, leur stabilité et la solvabilité de chaque entreprise de l'univers d'investissement. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient, rien ne garantissant que les indicateurs définis ne soient pertinents à l'avenir. En effet, ceux-ci sont identifiés pour partie sur la base de données historique et rien ne garantit que les situations de marché passées se reproduisent à l'avenir.

De plus, les stratégies complémentaires mises en place par l'OPCVM reposent sur une gestion systématique basée sur des signaux historiques. Il est également à noter que les options achetées et vendues pourront avoir pour sous-jacent l'Euro Stoxx 50 et non l'Indice de Stratégie. Il existe donc un risque que le modèle global ne soit pas efficient et ne constitue pas une garantie des résultats futurs notamment en cas de décorrélation entre l'Euro Stoxx 50 et l'Indice de Stratégie.

- Risque lié à l'utilisation de produits dérivés

Le FCP est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le FCP de se couvrir ou de s'exposer aux différents marchés par le biais de contrats à terme fermes ou conditionnels.

- Risque de contrepartie

Ce risque lié à la conclusion de contrats financiers (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou de cessions temporaires de titres résulte du cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement). Ce risque existe principalement pour les contrats financiers à terme (incluant les contrats d'échange sur rendement global) et opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres que le FCP pourra conclure avec BNP Paribas ou toute autre contrepartie. Néanmoins, le risque de contrepartie est limité par la mise en place de garantie accordée au FCP conformément à la réglementation en vigueur.

- Risque de conflit d'intérêt

Le FCP est exposé au risque de conflit d'intérêt en particulier lors de la conclusion d'opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres avec des contreparties liées au groupe auquel appartient la société de gestion.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le FCP a recours à des instruments financiers à terme négociés de gré à gré lui permettant de mettre en œuvre la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques susceptibles de conduire à des ajustements voire à la résiliation anticipée de l'instrument, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du FCP.

- Risque de taux d'intérêt

L'évolution de ces derniers peut avoir un impact marginal sur le FCP, lié aux conditions de financement. Cet impact devrait être très limité.

- Risque de crédit :

Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements et/ou au risque de dégradation de la signature d'un émetteur pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCP est exposé.

- Risque de change spécifique à la part C-USD

Les valeurs liquidatives de la part C-USD est calculée en dollars américains alors même que le FCP est libellé en Euros (EUR). Ainsi, la valeur liquidative de la part C-USD pourra varier d'un jour à l'autre en fonction des fluctuations du taux de change EUR/USD. La part C-USD est donc soumise au risque de variation du taux de change EUR/USD, ce qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de cette part du FCP en cas de dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain.

- Risque de change spécifique aux parts C-GBP-H et J-GBP-H Dis

L'actif du FCP est libellé en EUR.

La valeur liquidative des parts C-GBP-H et J-GBP-H Dis est calculée en Livre Sterling (GBP) et les swaps auxquels le FCP est exposé, sont exprimés en euros (EUR). Ainsi, la valeur liquidative des parts C-GBP-H et J-GBP-H Dis pourront varier d'un jour à l'autre en fonction des fluctuations du taux de change EUR/GBP alors même que la valorisation des swaps resterait inchangée sur la même période. La part est donc soumise au risque de variation du taux de change EUR/GBP, ce qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP en cas d'appréciation de l'euro par rapport à la Livre Sterling. Toutefois, une couverture du risque de change sera mise en place et aura pour objectif de limiter ce risque. Cette couverture pourra cependant s'avérer imparfaite.

- Risque de change spécifique à la part I-USD-H

La valeur liquidative de la part I-USD-H est calculée en dollars américains et les swaps auxquels le FCP est exposé, sont exprimés en euros (EUR). Ainsi, la valeur liquidative de la part I-USD-H pourra varier d'un jour à l'autre en fonction des fluctuations du taux de change EUR/USD alors même que la valorisation des swaps resterait inchangée sur la même période. La part est donc soumise au risque de variation du taux de change EUR/USD, ce qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP en cas d'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain. Toutefois, une couverture du risque de change sera mise en place et aura pour objectif de limiter ce risque. Cette couverture pourra cependant s'avérer imparfaite.

- Risques liés à la gestion des garanties

La gestion des garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des instruments financiers à terme de gré à gré (y compris les contrats d'échange sur rendement global) peut comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du FCP.

- Risque juridique

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des instruments financiers à terme (y compris des contrats d'échange sur rendement global (TRS)) peut entraîner un risque juridique lié notamment à l'exécution des contrats.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Part	Type d'investisseurs
Part C	Tous souscripteurs
Part C - USD	Tous souscripteurs

Part C-GBP-H	Tous souscripteurs
Part Privilege	Distributeurs*, Gestion sous mandat, Tous souscripteurs
Part Privilege-DIS	Distributeurs*, Gestion sous mandat, Tous souscripteurs
Part I	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels
Part I-DIS	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels
Part I-USD-H	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels
Part J	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels
Part J-DIS	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels
Part J-GBP-H-DIS	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels
Part M	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux institutionnels

* Distributeurs de pays membres de l'Espace économique européen qui fournissent un service de conseil indépendant tel que défini par la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 Mai 2014 sur les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels à l'horizon de 5 ans minimum, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du FCP.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE : 5 ans

MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Pour les catégories de part Privilege-DIS, I-DIS et J-DIS : capitalisation et/ou distribution. La Société de Gestion se réserve la possibilité de capitaliser ou de distribuer partiellement ou totalement ses sommes distribuables (revenu net et/ou plus-value réalisées). La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des résultats de l'exercice : capitalisation et/ou distribution partielle ou totale des sommes distribuables (revenu net et/ou plus-value réalisées).

Pour les autres catégories de part : la Société de Gestion a opté pour la capitalisation pure. Les revenus sont intégralement capitalisés chaque année.

FREQUENCE DE DISTRIBUTION

Pour les catégories de part de capitalisation : non applicable

Pour les catégories de part Privilege-DIS, I-DIS et J-DIS, les sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées), indépendamment l'une de l'autre seront capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, à la clôture de l'exercice.

La Société de Gestion se réserve la possibilité de procéder à la distribution d'acomptes en cours d'exercice.

CARACTERISTIQUES DES PARTS**TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS**

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement des parts	Montant minimum des souscriptions
Part C	FR0013140548	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	millième	Néant
Part C-USD	FR0013175395	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs	millième	Néant
Part C-GBP-H	FR0013140555	Capitalisation	GBP	Tous souscripteurs	millième	Néant
Part Privilege	FR0013291820	Capitalisation	Euro	Distributeurs**, Gestion sous mandat, Tous souscripteurs	millième	1 000 000 euros Distributeurs** ou Gestion sous mandat : Néant
Part Privilege-DIS	FR0013291838	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	Distributeurs**, Gestion sous mandat, Tous souscripteurs	millième	1 000 000 euros Distributeurs** ou Gestion sous mandat : Néant
Part I	FR0013140563	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	100 000 euros*
Part I-DIS	FR0013291812	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	100 000 euros*
Part I-USD-H	FR0013254398	Capitalisation	USD	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	Millième	100 000 euros*
Part J	FR0013140571	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	10 Millions d'euros*
Part J-DIS	FR0013217767	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	10 Millions d'euros*
Part J-GBP-H-DIS	FR0013272523	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	10 Millions d'euros*
Part M	FR0013175403	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Institutionnels	millième	50 Millions d'euros*

* à l'exception de la Société de Gestion, de l'apporteur de liquidité et de BNPP Participations et en ce qui concerne les parts M, J et I, les conditions de montant de souscription minimale s'apprécient au regard du montant global souscrit, indépendamment de la devise

** Distributeurs de pays membres de l'Espace économique européen qui fournissent un service de conseil indépendant tel que défini par la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 Mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers et modifiant la directive 2002/92/CE et la directive 2011/61/UE **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les souscriptions et les rachats sont centralisés avant 12h00 le jour de la valeur liquidative.

Les souscriptions et rachats se font à cours inconnu.

Les demandes de souscription ou de rachat sont livrées ou réglées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

MONTANT MINIMUM DES SOUSCRIPTIONS

Souscription initiale: Néant pour la part C, 100 000 euros pour la part I et 10 millions d'euros pour la part J et 50 millions pour la part M.

Souscriptions ultérieures : Néant

ORGANISME DESIGNÉ POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés auprès du dépositaire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Grands Moulins de Pantin 9, rue du débarcadère, 93500 PANTIN.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :

Part C : 100 EUR
Part C-USD : 100 USD
Part C-GBP-H: 100 GBP
Part Privilege : 100 EUR
Part Privilege-DIS : 100 EUR
Part I : 100 EUR
Part I-DIS : 100 EUR
Part I-USD-H : 100 USD
Part J : 100 EUR
Part J-DIS : 100 EUR
Part J-GBP-H-DIS : 100 GBP
Part M : 100 EUR

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré de la Bourse de Paris, Francfort, Amsterdam, Madrid et Milan (tout Jour de Bourse où la journée de cotation serait écourtée pourra être considéré comme un jour de fermeture du marché concerné), à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

Par ailleurs, la Société de Gestion se réserve la possibilité d'effectuer un calcul de valeur liquidative supplémentaire pour chaque jour du lundi au vendredi ; cependant, cette valeur liquidative additionnelle, bien que publiée, sera uniquement émise aux fins de valorisation, aucun ordre de souscription ou de rachat ne sera donc accepté sur cette base.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, 14, rue Bergère, 75009 PARIS.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Dernier Jour de Bourse de Paris du mois de décembre.

COMMISSIONS ET FRAIS**COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME DE L'OPCVM
COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE A L'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	3% maximum pour les parts C et Privilege, et néant pour les parts I, J et M
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE A L'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
COMMISSION DE RACHAT MAXIMUM NON ACQUISE A L'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
COMMISSION DE RACHAT ACQUISE A L'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Définition générale : ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées au FCP.
- des commissions de mouvement facturées au FCP

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

FRAIS FACTURES A L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX / BAREME PART C	TAUX / BAREME PART PRIVILEGE	TAUX / BAREME PART I	TAUX / BAREME PART J	TAUX / BAREME PART M
FRAIS DE GESTION FINANCIERE (TTC)	Actif net par an	1.50% maximum	0.80% maximum	0.60% maximum	0.50% maximum	0.40% maximum
FRAIS ADMINISTRATIFS EXTERNES A LA SOCIETE DE GESTION (Cac, dépositaire, distribution, avocats) (TTC)	Actif net par an	0.35% maximum	0.35% maximum	0.35% maximum	0.35% maximum	0.25% maximum
COMMISSION DE SURPERFORMANCE (TTC)	Actif net par an	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM (TTC)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSON TEMPORAIRE DE TITRES

Les rémunérations sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne font l'objet d'aucun partage et sont entièrement acquises au FCP. La Société de Gestion ne perçoit aucune rémunération spécifique au titre de cette activité. Par ailleurs, aucune commission de mouvement n'est facturée au FCP au titre des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titre effectuées pour le compte du FCP.

DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

La Société de Gestion sélectionne ses intermédiaires intervenant dans le cadre de l'exécution d'ordres sur le principe de la primauté de l'intérêt du client et de la « best execution ». Ceux-ci sont agréés par la Société de Gestion.

Les critères retenus pour l'élaboration de la liste des intermédiaires agréés sont notamment les suivants :

- ✓ Qualité innovante de la stratégie proposée par l'intermédiaire
- ✓ Qualité de l'exécution (et notamment rapidité)
- ✓ Qualité des exécutions d'ordres en secondaire
- ✓ Capacité de l'intermédiaire à être apporteur de liquidité
- ✓ Qualité de la gestion du collatéral
- ✓ Expérience sur certains marchés ou instruments financiers
- ✓ Rating de la contrepartie
- ✓ Tarification proposée

Une description détaillée de la politique de sélection et d'exécution de la Société de Gestion est disponible sur le site internet www.bnppparibas-am.com dans la rubrique « Politique de meilleure sélection et de meilleure exécution ».

IV. INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL**IV.1 - MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT DES PARTS**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur et diminuer le prix de remboursement selon le barème ci-dessus.

IV.2 - MODALITES D'INFORMATION DES PORTEURS**COMMUNICATION DU PROSPECTUS, DU REGLEMENT, DU/DES DOCUMENTS D'INFORMATION CLE POUR L'INVESTISSEUR, DES DERNIERS DOCUMENTS ANNUELS ET PERIODIQUES**

Le prospectus, le règlement et le(s) document(s) d'information clé pour l'investisseurs du FCP ainsi que les derniers documents annuel et périodique sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
Service Client THEAM Quant
14 rue Bergère - 75009 PARIS
Adresse postale : TSA 47000 - 75318 PARIS Cedex 09- France

MODALITES DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Ces documents sont également disponibles sur le site Internet www.bnppparibas-am.com

MISES A DISPOSITION DE LA DOCUMENTATION COMMERCIALE DU FCP

La documentation commerciale du FCP est mise à disposition sur le site Internet: www.bnppparibas-am.com

INFORMATION EN CAS DE MODIFICATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU FCP

Les porteurs sont informés des modifications apportées aux modalités de fonctionnement du FCP, soit individuellement, soit par voie de presse soit par tout autre moyen conformément à l'instruction AMF n°2011-19.

Cette information peut être effectuée, le cas échéant, par l'intermédiaire d'Euroclear France et des intermédiaires financiers qui lui sont affiliés.

SUPPORTS SUR LESQUELS L'INVESTISSEUR PEUT TROUVER L'INFORMATION SUR LES CRITERES ESG DE LA SOCIETE DE GESTION

Les modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur le site internet de la société de gestion.

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE DROIT DE VOTE DE LA SOCIETE DE GESTION

Le document "politique de vote" pourra être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
Service Client THEAM Quant
14 rue Bergère - 75009 PARIS

Adresse postale : TSA 47000 - 75318 PARIS Cedex 09- France

INFORMATIONS DISPONIBLES AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Le site Internet de l'AMF « www.amf-france.org » contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

TRANSMISSION DE LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX INVESTISSEURS SOUMIS AUX EXIGENCES DE LA DIRECTIVE 2009/138/CE (« DIRECTIVE SOLVABILITE 2 »)

Dans les conditions prévues par la position AMF 2004-07, la société de gestion peut communiquer la composition du portefeuille du FCP aux porteurs de part soumis aux exigences de la Directive Solvabilité 2, à l'échéance d'un délai minimum de 48h après publication de la valeur liquidative du FCP.

V. REGLES D'INVESTISSEMENT

Les règles d'investissement du FCP sont conformes aux dispositions de la directive européenne n°2009-65 du 13 juillet 2009.

Le FCP pourra utiliser les ratios dérogatoires énoncés à l'article R. 214-11 du Code monétaire et financier. Les principaux instruments financiers et techniques de gestion utilisés par les compartiments sont mentionnés dans le chapitre III.2 « dispositions particulières » du prospectus.

VI. RISQUE GLOBAL

Le risque global est calculé selon la méthode de calcul de l'engagement.

VII. REGLES D'EVALUATION ET METHODE DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

VII.1 - REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

Le FCP se conforme aux règles comptables prescrites essentiellement au plan comptable des OPCVM.

La devise de comptabilité est l'euro.

Les dotations aux frais de gestion sont calculées et enregistrées à chaque détermination de valeur liquidative.

Conformément au prospectus, le résultat de chaque exercice sera capitalisé.

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des règles d'évaluation particulières précisées ci-dessous.

VALEURS MOBILIERES

- les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours de clôture du jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion, à leur valeur probable de négociation.

- les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

- les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

- Valeurs négociées sur un marché non réglementé : Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la Société de Gestion, en fonction des variations que les éléments en cours rendent probables.

LES ACQUISITIONS ET CESSIIONS TEMPORAIRES DE TITRES

- les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres.

- les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET CONDITIONNELS

- Futures : cours de compensation du jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et éventuellement, du cours de change.

- Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et éventuellement, du cours de change.

- Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

- Opérations de gré à gré : Les opérations à terme fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur des marchés de gré à gré et autorisées par la réglementation applicable aux OPCVM sont valorisées à leur valeur de marché telle qu'indiquée par la contrepartie, cette valeur

étant contrôlée par la mise en œuvre du modèle de valorisation de la Société de Gestion au moyen d'outils de valorisation spécifiques au type de produit.

- Contrats constituant des garanties financières : Les titres reçus en tant que garanties financières sont valorisés quotidiennement au prix du marché.

Evaluation des engagements hors bilan : Les engagements hors bilan sur les contrats à terme sont évalués à leur valeur de marché.

VII.2 - METHODE DE COMPTABILISATION

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode des intérêts encaissés.

La valeur liquidative suivant une période non ouvrée (week-end et jours fériés, jours de fermeture des marchés français et des systèmes de paiement dits « de gros montants ») tient compte des intérêts courus de cette période.

VIII. REMUNERATION

La politique de rémunération de la Société de Gestion a été conçue pour éviter les conflits d'intérêts, protéger les intérêts des clients et garantir qu'il n'y a pas d'incitation à une prise de risque excessive.

La politique de rémunération de la Société de Gestion met en œuvre les principes suivants : payer pour la performance, partager la création de richesse, aligner à long terme les intérêts des collaborateurs et de l'entreprise et promouvoir un élément d'association financière des collaborateurs aux risques.

Les détails de la politique de rémunération actualisée, comprenant notamment les personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages et une description de la manière dont ils sont calculés, sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>. Une version papier est également mise à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion.

DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS : 01/11/2017

REGLEMENT DU FCP COMMUN DE PLACEMENT

THEAM Quant Equity Eurozone Income Defensive

TITRE I

ACTIFS ET PARTS

Article 1 - Parts de copropriété

Les droits des copropriétaires sont exprimés en parts, chaque part correspondant à une même fraction de l'actif du FCP. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du FCP proportionnel au nombre de parts possédées.

La durée du FCP est de 99 ans à compter de la constitution du FCP sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au présent règlement.

CATEGORIES DE PARTS :

Le FCP peut émettre différentes catégories de parts dont les caractéristiques et les conditions d'accès sont précisées dans le prospectus du FCP.

Les différentes catégories de parts pourront :

- bénéficier de régimes différents de d'affectation des sommes distribuables ;
- être libellées en devises différentes ;
- supporter des frais de gestion différents ;
- supporter des commissions de souscriptions et de rachat différentes ;
- avoir une valeur nominale différente ;
- être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts du FCP ;
- être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Les parts pourront être fractionnées, sur décision de l'organe compétent de la Société de Gestion, en dixièmes, ou centièmes, ou millièmes, ou dix-millièmes dénommées fractions de parts.

Les dispositions du règlement réglant l'émission et le rachat de parts sont applicables aux fractions de parts dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de la part qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions du règlement relatives aux parts s'appliquent aux fractions de parts sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

L'organe compétent de la Société de Gestion peut, sur ses seules décisions, procéder à la division des parts par la création de parts nouvelles qui sont attribuées aux porteurs en échange des parts anciennes. Les parts pourront également être regroupées.

Article 2 - Montant minimal de l'actif

Il ne peut être procédé au rachat des parts si l'actif du FCP devient inférieur à 300 000 euros ; lorsque l'actif demeure pendant 30 jours inférieur à ce montant, la Société de Gestion prend les dispositions nécessaires pour procéder à la liquidation du FCP, ou à l'une des opérations mentionnées à l'article 411-16 du règlement général de l'AMF (mutation du FCP).

Article 3 - Emission et rachat des parts

Les parts sont émises à tout moment à la demande des porteurs sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus du FCP et le DICI.

Les parts de FCP peuvent faire l'objet d'une admission à la cote selon la réglementation en vigueur.

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour du calcul de la valeur liquidative. La Société de Gestion a le droit de refuser les valeurs proposées et, à cet effet, dispose d'un délai de sept jours à partir de leur dépôt pour faire connaître sa décision. En cas d'acceptation, les valeurs apportées sont évaluées selon les règles fixées à l'article 4 et la souscription est réalisée sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Les rachats sont effectués exclusivement en numéraire, sauf en cas de liquidation du FCP lorsque les porteurs de parts ont signifié leur accord pour être remboursés en titres. Ils sont réglés par le teneur de compte émetteur dans un délai maximum de cinq jours suivant celui de l'évaluation de la part.

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le FCP, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours.

Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la souscription minimale exigée par le prospectus du FCP.

En application de l'article L. 214-8-7 du Code monétaire et financier, le rachat par le FCP de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la Société de Gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

Lorsque l'actif net du FCP est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué.

En fonctions des parts, des conditions de souscription minimale peuvent s'appliquer, selon les modalités prévues dans le prospectus.

Article 4 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative des parts est effectué en tenant compte des règles d'évaluation figurant dans le prospectus du FCP.

TITRE II**FONCTIONNEMENT DU FCP****Article 5 - La Société de Gestion**

La gestion du FCP est assurée par la Société de Gestion conformément à l'orientation définie pour le FCP.

La Société de Gestion agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le FCP.

Article 5 bis - Règles de fonctionnement

Les instruments et dépôts éligibles à l'actif du FCP ainsi que les règles d'investissement sont décrits dans le prospectus du FCP.

Article 6 - Le dépositaire

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la Société de Gestion. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la Société de Gestion de portefeuille. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la Société de Gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Article 7 - Le commissaire aux comptes

Un commissaire aux comptes est désigné pour six exercices, après accord de l'Autorité des marchés financiers, par l'organe de gouvernance de la Société de Gestion.

Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

- 1° A constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
- 2° A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
- 3° A entraîner l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport en nature sous sa responsabilité.

Il contrôle la composition de l'actif et des autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration ou le directoire de la société de gestion au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

Il atteste les situations servant de base à la distribution d'acomptes.

Ses honoraires sont compris dans les frais de gestion.

Article 8 - Les comptes et le rapport de gestion

A la clôture de chaque exercice, la Société de Gestion, établit les documents de synthèse et établit un rapport sur la gestion du FCP pendant l'exercice écoulé.

La Société de Gestion établit, au minimum de façon semestrielle et sous contrôle du dépositaire l'inventaire des actifs du FCP.

La Société de Gestion tient ces documents à la disposition des porteurs de parts dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice et les informe du montant des revenus auxquels ils ont droit : ces documents sont soit transmis par courrier à la demande expresse des porteurs de parts, soit mis à leur disposition à la Société de Gestion.

TITRE III

MODALITES D'AFFECTION DES RESULTATS

Article 9 – Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du FCP majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Les modalités d'affectation des sommes distribuables sont précisées dans le prospectus.

TITRE IV

FUSION – SCISSION – DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 10 - Fusion – Scission

La Société de Gestion peut soit faire apport, en totalité ou en partie, des actifs compris dans le FCP à un autre OPCVM qu'elle gère, soit scinder le FCP en deux ou plusieurs autres OPCVM dont elle assurera la gestion.

Ces opérations de fusion ou de scission ne peuvent être réalisées qu'un mois après que les porteurs de parts en ont été avisés. Elles donnent lieu à la délivrance d'une nouvelle attestation précisant le nombre de parts détenues par chaque porteur de parts.

Article 11 - Dissolution – Prorogation

Si les actifs du FCP demeurent inférieurs, pendant trente jours, au montant fixé à l'article 2 ci-dessus, la Société de Gestion en informe l'Autorité des marchés financiers et procède, sauf opération de fusion avec un autre OPCVM, à la dissolution du FCP.

La Société de Gestion peut dissoudre par anticipation le FCP; elle informe les porteurs de parts de sa décision et à partir de cette date les demandes de souscription ou de rachat ne sont plus acceptées.

La Société de Gestion procède également à la dissolution du FCP en cas de demande de rachat de la totalité des parts, de cessation de fonction du dépositaire, lorsque aucun autre dépositaire n'a été désigné, ou à l'expiration de la durée du FCP, si celle-ci n'a pas été prorogée.

La Société de Gestion informe l'Autorité des marchés financiers par courrier de la date et de la procédure de dissolution retenue. Ensuite, elle adresse à l'Autorité des marchés financiers le rapport du commissaire aux comptes.

La prorogation d'un FCP peut être décidée par la Société de Gestion en accord avec le dépositaire. Sa décision doit être prise au moins 3 mois avant l'expiration de la durée prévue pour le FCP et portée à la connaissance des porteurs de parts et de l'Autorité des marchés financiers.

Article 12 – Liquidation

En cas de dissolution, le dépositaire, ou la Société de Gestion, est chargé des opérations de liquidation. Ils sont investis à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs, payer les créanciers éventuels et répartir le solde disponible entre les porteurs de parts en numéraire ou en valeurs.

Le commissaire aux comptes et le dépositaire continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la fin des opérations de liquidation.

TITRE V

CONTESTATION

Article 13 - Compétence - Election de domicile

Toutes contestations relatives au FCP qui peuvent s'élever pendant la durée de fonctionnement de celui-ci, ou lors de sa liquidation, soit entre les porteurs de parts, soit entre ceux-ci et la Société de Gestion ou le dépositaire, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.